Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 038-213804552-20260320-DL2026_025-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-025

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 27
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Angélique CONTAMIN, Fabien TINET, Marie-Laure GONCALVES, Claude DIMIER, Catherine LINAGE, Christophe DENIS, Elodie DUGUE, Jean-Claude CRYONNET, Amandine CLAISSE, Clément RAVET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Romain BIZET, Rachel BASSET, Laurent BUYAT, Camille FLACHER, Maxence MICOLLET, Brigitte GARANDET, Yannick JAFFRES, Audrey JUPPET, Alexandre COPIN, Célia CASTELLI, Anthony CORRAL, Isabelle GRIVEAU, Stefano BURBUI, Audrey MEKIDECHE, Ivan RIVAT

Secrétaire de séance : Claude DIMIER

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 038-213804552-20260320-DL2026_025-DE

Sous la présidence de Monsieur Fabien DURAND, élu maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints au maire.

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, ce nombre ne peut être inférieur à 1 et ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la Commune de Saint-Savin est de 27, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8.

Le maire propose de créer 6 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE à 6 (six) le nombre d'adjoints à désigner.

CHARGE le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 6 adjoints au maire.

Fait et délibéré le 20 mars 2026
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN (Isère)

Fabien DURAND